

Niveau : Alerte

On réduit !

Mesures d'interdiction des usages



Interdiction

d'arroser les pelouses, rond-points, jardinières, potagers et massifs fleuris en journée

Autorisé de 20h à 9h.



Interdiction

d'arroser les terrains de sport en journée
Autorisé de 20h à 9h.



Interdiction

d'arroser les golfs
Sauf avec de l'eau issue d'un processus de réutilisation.



Interdiction

de nettoyer à grande eau les terrasses, façades et voiries

Sauf en cas de travaux.

Balayuses-laveuses automatiques autorisées.

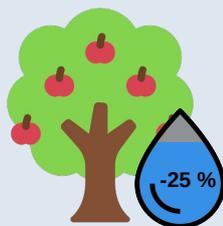


Interdiction

de laver les véhicules
Sauf dans les conditions prévues par l'arrêté préfectoral.

Interdiction

de laver les embarcations
Sauf impératif sanitaire et charte de gestion du port.



Réduction jusqu'à 25 % des volumes prélevés pour les usages agricoles



Interdiction

de créer ou d'approfondir un forage
Sauf destiné à l'eau potable.



Interdiction de remplir, de vidanger les piscines et les plans d'eau
Appoints autorisés.



Interdiction

du fonctionnement des fontaines à circuit ouvert et des douches de plage

Pour tous les usages : l'utilisation d'eau de pluie, d'eau de mer et des eaux issues du recyclage manuel des eaux domestiques n'est pas concernée par les mesures de restriction.

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers



Pour s'informer sur la sécheresse et les mesures de restrictions



Plateforme Visi'Eau 66

Pour suivre en temps réel l'état des ressources dans le département